

226C0040
FR0000060832-FS0028

9 janvier 2026

Déclaration de franchissement de seuil (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

PRECIA

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 7 janvier 2026, la société par actions simplifiée Gay-Lussac Gestion (45 avenue George V, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 2 janvier 2026, le seuil de 5% du capital de la société PRECIA¹ et détenir, pour le compte desdits fonds, 294 701 actions PRECIA représentant autant de droits de vote, soit 5,14% du capital et 3,40% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions PRECIA sur le marché.

¹ Société transférée sur Euronext Growth Paris le 28 septembre 2023.

² Sur la base d'un capital composé de 5 733 040 actions représentant 8 677 120 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.